

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	5
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées) .....	7

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

**1. Introduction**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le site [Web du Bureau](#).

**Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2021-2022 ou dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2021, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	2020-2021 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2021	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T3 de 2021-2022 (31 déc. 2021)	Dépenses cumulatives au T3 de 2020-2021 (31 déc. 2020)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 469	2 073	396	1 061	833	228
Autorisations législatives	165	165	-	123	123	-
Total	2 634	2 238	396	1 184	956	228

	Dépenses au T3 de 2021-2022	Dépenses au T3 de 2020-2021	Écart entre les dépenses aux T3 de 2021-2022 et de 2020-2021
Crédit 1 Dépenses de programme	237	330	(93)
Autorisations législatives	41	41	-
Total	278	371	(93)

**État des autorisations**

Les autorisations dont disposait le BCR à la fin de décembre 2021 étaient supérieures par 396 000 \$ à celles dont il disposait à la fin de décembre 2020. Le BCR a demandé et obtenu à l'exercice 2021-2022 une hausse permanente de 394 000 \$ des autorisations pour mieux appuyer le CR dans l'exécution efficace de son mandat législatif.

**État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Les dépenses pour le crédit 1 cumulatives au 31 décembre 2021 ont augmenté de 228 000 \$ (27 %) par rapport à la même période l'an dernier. Les paiements législatifs sont demeurés constants.

Pour ce qui est du trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2021, les dépenses de programmes pour le crédit 1 ont diminué de 93 000 \$ (28 %) par rapport à la même période l'an dernier. Les paiements législatifs sont demeurés constants.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2021-2022 et celles de 2020-2021 (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre)	Écart entre dépenses du T3 2021-2022 et T3 2020-2021 (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre)
<b>Crédit 1 : Dépenses de programme (en milliers de dollars)</b>			
1. personnel	La principale cause de la diminution des coûts tant cumulatifs que pour le 3 <sup>e</sup> trimestre par rapport à l'exercice précédent est une facturation tardive des coûts liés au personnel par les autres ministères.	(160)	(41)
2 Transports		(1)	-
3 Renseignements	La diminution des coûts tant cumulatifs que pour le 3 <sup>e</sup> trimestre par rapport à l'exercice précédent est due au fait que les coûts du rapport annuel de 2020-2021 ont été engagés au 3 <sup>e</sup> trimestre plutôt qu'au 4 <sup>e</sup> trimestre en raison d'une date de publication hâtive.	(11)	(12)
4 Services professionnels	L'augmentation des coûts pour les services professionnels depuis le début de l'exercice financier en cours est principalement due à des facturations tardives en 2020-2021 par d'autres ministères pour des services continus. La diminution des coûts pour les services professionnels au 3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice en cours est due à une réduction globale de 5 000 \$ dans l'ensemble des services professionnels et à la réaffectation des coûts pour les services de gestion de l'information de 29 000 \$ du 3 <sup>e</sup> trimestre de 2021-2022 au 4 <sup>e</sup> trimestre.	258	(34)
5 Location	L'augmentation des coûts pour la location tant cumulatifs que pour le 3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2021-2022 est principalement due à des facturations tardives par un autre	220	72

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

	ministère pour les coûts d'occupation.		
6 Réparation et entretien	La diminution des coûts tant cumulatifs que pour le 3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice en cours est attribuable à des coûts ponctuels de mise à niveau de la sécurité en 2020-2021.	(77)	(78)
7 Matériel et fournitures		1	-
9 Matériel		(2)	-
Total partiel du crédit 1		228	(93)
Dépenses législatives		-	-
Dépenses totales		228	(93)

### **3. Risques et incertitudes**

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

À part des retards dans la facturation d'articles de dépenses importants par d'autres organismes gouvernementaux, il n'y a pas eu de changements significatifs au cours du deuxième trimestre en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

### **5. Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

\_\_\_\_\_  
L'honorable Jean-Pierre Plouffe, C.D.  
Commissaire au renseignement

\_\_\_\_\_  
Guylaine A. Dansereau  
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)  
Le 24 février 2022

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2021-2022</b>			<b>Exercice 2020-2021</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 déc 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 déc 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 469	237	1 061	2 073	330	833
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	165	41	123	165	41	123
<b>Total des autorisations budgétaires</b>	<b>2 634</b>	<b>278</b>	<b>1 184</b>	<b>2 238</b>	<b>371</b>	<b>956</b>
<b>Total des autorisations</b>	<b>2 634</b>	<b>278</b>	<b>1 184</b>	<b>2 238</b>	<b>371</b>	<b>956</b>

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021**

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2021-2022</b>			<b>Exercice 2020-2021</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 déc 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 déc 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1 278	178	515	1 277	219	675
Transports et communications	42	1	7	35	1	8
Information	25	-	7	25	12	18
Services professionnels et spéciaux	893	15	413	469	49	155
Location	305	73	223	310	1	3
Réparation et entretien	53	4	5	82	82	82
Services publics, matériel et fournitures	26	7	13	25	7	12
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	12	0	1	15	0	3
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 634</b>	<b>278</b>	<b>1 184</b>	<b>2 238</b>	<b>371</b>	<b>956</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 634</b>	<b>278</b>	<b>1 184</b>	<b>2 238</b>	<b>371</b>	<b>956</b>